

3 mars 2002 : l'adhésion à l'ONU, cette fois?

Autor(en): **Tschanz, Pierre-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **28 (2001)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-913118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

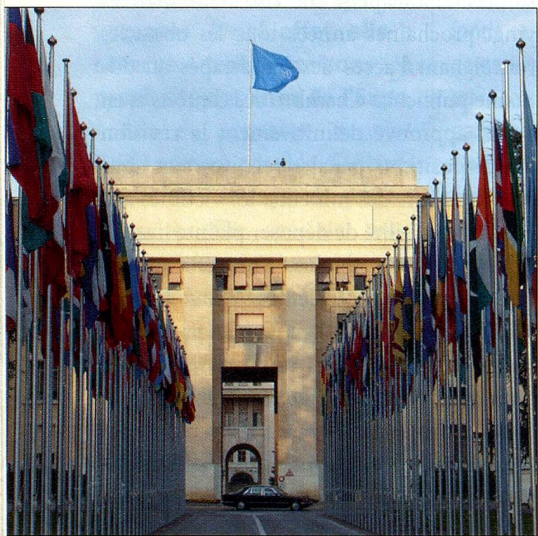
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'adhésion à l'ONU, cette fois?

PIERRE-ANDRÉ TSCHANZ

Le 3 mars 2002 sera-t-il plus souriant que le 16 mars 1986? Pour la deuxième fois, la question de l'adhésion de la Suisse à l'ONU est mise au vote. A côté de cela, peuple et cantons s'exprimeront sur un projet de réduction de la durée de travail.



L'ONU en Suisse: accès au Palais des Nations à Genève.

S'IL N'EN TENAIT qu'au gouvernement et au parlement, la Suisse serait, depuis belle lurette déjà, membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Il y a une bonne quinzaine d'années, on avait cru le moment propice enfin arrivé. On dut déchanter. Le peuple n'avait pas suivi: le projet d'adhésion avait été rejeté par trois votants sur quatre le 16 mars 1986. Le non l'avait emporté partout dans le pays, même à Genève!

Le débat sur l'adhésion à l'ONU va, comme il y a quinze ans déjà, s'articuler autour de la question de la neutralité: la Suisse peut-elle devenir membre de l'ONU tout en

préservant sa neutralité? Le Conseil fédéral n'en doute pas un instant. «L'adhésion à l'ONU n'enlève rien à la neutralité de la Suisse», souligne-t-il dans son message au parlement. «Elle ne lui impose pas l'obligation de mettre des troupes à disposition pour des missions militaires. L'ONU respecte la neutralité de ses Etats membres.»

Cette position est largement majoritaire dans les cercles politiques suisses. Mais tout à droite de l'échiquier politique, du côté de l'Union démocratique du centre (UDC) et des petites formations nationalistes, on prend délibérément le contre-pied en affirmant que l'adhésion à l'ONU mettrait en péril la neutralité suisse.

Pour dissiper tout malentendu et gagner la double majorité (majorité des votants sur le plan national et majorité de cantons dans le camp du oui) requise par ce projet d'adhésion, le gouvernement et le parlement ont décidé de réitérer clairement leur volonté de ne rien toucher à la neutralité, sachant combien cette dernière est chère au cœur des Suisses. C'est ainsi qu'ils ont publié la lettre de demande d'adhésion qui sera adressée au Secrétaire général de l'ONU en cas de oui le 3 mars prochain. De surcroît, ils ont décidé de rappeler dans les Explications au souverain les dispositions constitutionnelles relatives à la neutralité, qui resteront naturellement en vigueur.

Il convient de rappeler que la Suisse est observateur à l'ONU depuis 1948 et qu'elle est aujourd'hui, avec le Saint-Siège, le seul Etat de la planète non-membre de l'ONU. Elle participe toutefois, et de manière active, à de nombreuses institutions du système onusien. L'adhésion à l'ONU représenterait, a-t-on calculé à Berne, un coût supplémentaire de 35 millions de dollars par rapport aux contributions actuelles.


Pour une durée du travail réduite

L'initiative populaire «pour une durée du travail réduite», qui émane de l'Union syndicale suisse, vise pour l'essentiel à réduire progressivement la durée du travail à 1872 heures par an, ce qui correspond à 36 heures par semaine, avec garantie de maintien du salaire pour tous ceux qui ne gagnent pas davantage qu'une fois et demie le salaire suisse moyen. Elle demande également de li-

Extrait de la demande d'adhésion

«En vertu de la Constitution fédérale, la Confédération suisse a pour buts de protéger la liberté et les droits du peuple, d'assurer l'indépendance et la sécurité du pays, ainsi que de s'engager en faveur d'un ordre international juste et pacifique. L'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral ont pour tâche de prendre les mesures nécessaires pour préserver la neutralité du pays. La Suisse est un Etat neutre dont le statut est consacré par le droit international. Pour les Nations Unies, la neutralité d'un Etat membre est compatible avec les obligations découlant de la Charte et contribue à la réalisation des buts des Nations Unies. En tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, la Suisse restera neutre.»

imiter à 100 au maximum par année les heures supplémentaires.

Pour ses auteurs, la réduction de la durée du travail doit permettre en particulier une meilleure répartition du travail. Quant au parlement et au Conseil fédéral, ils recommandent le rejet de cette initiative populaire, jugeant en particulier qu'une réglementation rigide de la durée du travail inscrite dans la Constitution fédérale ne serait pas à même de répondre aux besoins des différentes branches de l'économie et des entreprises. 

Votations fédérales

3 mars 2002

- Initiative populaire fédérale «pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU)»
- Initiative populaire fédérale «pour une durée du travail réduite»

Prochaines votations 2002:

2 juin / 22 sep. / 24 nov.